

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 Décembre 2022  
19 heures 00

-----

GF/EB

N° 002930

Direction des affaires  
culturelles - Service  
patrimoine et musée -  
Demande de  
subvention pour une  
mission d'étude-  
inventaire des  
collections  
préhistoriques du  
musée

Affiché le :

Le Mardi 06 Décembre 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Madame le Maire rappelle également que le conseil municipal du 17 décembre 2019 a validé à l'unanimité le Projet Scientifique et Culturel pour un musée d'histoire du pays d'Apt. Ce projet a été validé par l'Etat le 14 février 2020 et l'étude de faisabilité sera rendue fin octobre 2022. Celle-ci sera suivie par l'étude de programmation en 2022/2023.

Madame le Maire souligne que le nouveau parcours muséographique est en cours d'écriture, mais que les lacunes en matière d'étude scientifique des collections ralentissent considérablement ce travail d'écriture et de sélection des objets qui intégreront le parcours permanent du futur musée.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20221206-002930-DE  
Date de réception-préfecture : 12/12/2022

Madame le Maire précise que la collection préhistorique du musée est quantitativement et qualitativement très importante. Elle se compose aujourd'hui d'environ 13 385 objets inventoriés et environ 280 boîtes non inventoriées, soit plusieurs milliers d'objets supplémentaires. Il s'agit d'un fonds qui permet de retracer l'histoire des peuplements humains sur le territoire du pays d'Apt du paléolithique ancien au néolithique. Il se compose également de silex provenant de grands sites emblématiques d'Europe de l'ouest et du Maghreb. En outre, la collection préhistorique du musée permet de valoriser l'histoire exceptionnelle des archéologues du territoire, tels que Frédéric Lazard, et leur rôle dans la création de la Société Préhistorique Française à Bonnieux en 1904.

Madame le Maire explique que la collection préhistorique n'est plus exposée depuis le milieu des années 1980 et qu'il est aujourd'hui essentiel d'en reprendre l'étude afin de pouvoir rédiger le futur parcours muséographique. Cette étude, qui serait confiée à plusieurs chercheurs spécialistes d'une période donnée de la préhistoire, a pour objectif d'approfondir les connaissances sur cette collection afin de compléter l'inventaire existant et d'identifier les objets et sites qui intégreront le futur musée. En parallèle, les agents du musée en effectueront le récolement, la numérisation et le reconditionnement.

Afin de permettre cette étude, dont le montant est évalué à 20 400 € TTC, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 10 200 Euros (dix mille deux cents Euros).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

**CONSIDERE** que l'approfondissement des connaissances sur les collections municipales constitue une des principales missions patrimoniales de la ville.

**CONFIRME**, la décision de recourir à une mission d'étude-inventaire de la collection préhistorique du musée.

**DIT**, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'exercice budgétaire 2023.

**AUTORISE**, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 10 200 Euros, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**



Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20221206-002930-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2022